

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 27 février 2004

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Rapport des suivis, onglet 3, projet Asbestos (Magnola)

Préambule :

« L'année 2003 a été marquée par la fermeture de l'usine de Métallurgie Magnola en raison de la baisse du prix du magnésium et de la féroce concurrence de la Chine. Le client a consommé 30 860 10³ m³ avant d'arrêter ses opérations au cours de mois de mai. Les obligations étant de 67 202 10³ m³, ce dernier a dû verser un montant de 1 188 805 \$ à titre de compensation pour le volume non consommé. Cette obligation contractuelle prendra fin en octobre 2005. Le redémarrage éventuel de l'usine est peu probable à court et moyen terme. »

Questions :

- 18.1 Veuillez préciser si le distributeur a des discussions avec les propriétaires de l'usine en ce qui concerne la période subséquente au mois d'octobre 2005.
- 18.2 Veuillez préciser si SCGM bénéficie d'une caution pour les obligations contractuelles de l'usine Magnola jusqu'à l'expiration de la présente entente, soit en octobre 2005.
-

Réponses :

- 18.1 Non, présentement il n'y a aucune discussion avec les propriétaires de l'usine en ce qui concerne la période subséquente au mois d'octobre 2005.
- 18.2 Non, SCGM ne bénéficie pas d'une caution pour les obligations contractuelles de l'usine Magnola. Cependant, à venir jusqu'à ce jour, l'usine Magnola effectue ses paiements à tous les mois depuis sa fermeture (obligation minimale).